



Montréal, le 8 février 2008

Communiqué pour affichage

À : Tous les membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

De : Stéphane Lemaire, vice-président national

Objet : Entente de principe (suite à donner)

Mesdames,
Messieurs,

Comme déjà annoncé, un conseil syndical se tiendra le 22 février prochain pour faire le point sur la tournée de janvier dernier relative à l'entente de principe. Il sera aussi question des commentaires entendus lors des assemblées.

Par la suite, ce conseil établira un processus de consultation et une stratégie de communication afin que les nouveaux mandats du comité de négociation représentent la volonté des membres. Elle visera à obtenir l'adhésion la plus large possible des membres.

Cette consultation ne vise pas le renouvellement complet de la convention collective. Elle vise à donner des mandats réalistes dans le contexte de la dernière table de négociation ouverte en marge du décret (Loi 43) qui impose les conditions de travail à l'ensemble des employés de la fonction publique.

Suite à des discussions avec le ministre et des responsables du MSP, nous sommes en mesure de croire possible de renouer rapidement le processus de négociation avec le Ministère.

Pour ce faire, nous devons avoir une position commune et démontrer de l'unité.

Syndicalement,

Stéphane Lemaire
Vice-président national
Syndicat des agents de la paix en
services correctionnels du Québec

SL/hd